

Généralités

Le site internet de l'école précise pour chaque concours les dates de dépôt de dossier, de diffusion des listes d'admissibilité et d'admission et permet le téléchargement des dossiers de candidatures. Tous les candidats sont prévenus de leur situation par courriel ; enfin les listes des candidats admis sont affichées dans l'établissement.

Le concours d'entrée en première année intègre le processus PARCOURSUP qui régit son calendrier. Les candidats étrangers ne pouvant entrer dans la procédure sont orientés sur le site de l'école et remplissent un dossier de candidature spécifique puis concourent ensuite suivant les mêmes étapes.

Pour les quatre concours de l'école, la première sélection d'admissibilité sur dossier garantit un niveau de base indispensable à la formation complétée par des épreuves éventuelles, suivant la classe d'entrée, et un entretien de motivation.

Processus de sélection des concours				
Concours	Admissibilité	Admission		Nombre de places offertes en 2019
	Sélection sur dossier	Epreuves écrites	Entretien de motivation	
Première année	oui	Mathématiques	oui	65
Deuxième année	oui	Mathématiques	oui	5
Troisième année FISE	oui		oui	20
Troisième année statut FISA	oui	RDM et Français	oui	25 maximum

L'inscription à l'école est conditionnée par l'obtention du diplôme ayant permis la candidature aux différents concours.

**Les épreuves de la phase d'admission se dérouleront obligatoirement dans les locaux de l'école.
Aucune délocalisation ne sera acceptée, en respect des règles d'égalité de traitement entre les candidats**

Concours d'entrée en TC1

➤ Conditions

L'école recrute des élèves au niveau BAC S ou STI 2D ou BAC+1

Limite d'âge maximal au 1^{er} septembre 2019 : 22 ans

Dépôt d'un dossier de candidature complet.

Frais d'inscription au concours : 70 €

➤ Phase d'Admissibilité

Le premier classement des candidats tient compte :

- d'une part de leurs résultats de terminale sur les deux premiers trimestres en :
 - Mathématiques,
 - Physique,
 - Anglais,
- d'autre part de leur positionnement relatif à la moyenne dans ces matières dans leur classe respective,
- et enfin de leurs notes de Français aux épreuves anticipées du Baccalauréat.

Chaque matière est associée à un coefficient et une correction est faite suivant les appréciations des professeurs. On aboutit ainsi à une note finale pour le dossier scolaire et à une liste d'admissibilité dont la barre est fixée par le directeur et le directeur des études.

➤ Epreuves écrites : Phase n°1 d'admission

L'épreuve de mathématiques est constituée d'un exercice obligatoire de maîtrise de calcul du secondaire et d'un exercice au choix portant sur le programme de terminale.

Elle est réalisée sans document ni calculatrice.

Elle évalue les véritables acquis des candidats et leur capacité à résoudre et rédiger de manière autonome et structurée des exercices classiques d'analyse ou d'algèbre.

Elle aboutit à une deuxième note.

Règlement de l'épreuve de mathématiques du concours d'entrée en première année

L'objectif du test de mathématiques est d'évaluer les connaissances générales scientifiques et l'aptitude au calcul des candidats. Cette épreuve n'est pas un QCM et porte sur le programme obligatoire de Terminale S ou de STI2D, suivant la filière du candidat.

La présentation et la clarté de la rédaction interviennent largement dans la notation.

Durée : 1h ou 1h20 pour les candidats justifiant d'un tiers temps.

Aucun document autorisé.

Aucune calculatrice autorisée

L'énoncé comporte 3 exercices indépendants,

- Le premier est à traiter obligatoirement. (Maîtrise des règles de calcul de l'enseignement secondaire)
- Le candidat doit ensuite traiter au choix uniquement un des deux autres exercices.

Les annales du concours ne sont pas diffusées. Aucun sujet type n'est disponible préalablement.

➤ Entretien de motivation : Phase n°2 d'admission

Dernière étape de la procédure d'admission, l'entretien individuel de motivation valide le choix du secteur professionnel à l'aide d'une grille d'évaluation aboutissant également à une troisième note.

L'entretien dure 15 minutes.

Il est réalisé par un responsable de la direction de l'école, et d'un professeur et/ou un professionnel du BTP.

Chaque candidat est alors classé suivant la moyenne obtenue des trois notes.

La barre d'admission est fixée par le directeur en accord avec le directeur des études.